

Date de publication : 8 novembre 2018	Nombre de délégués en exercice : 124
Date de convocation : 18 octobre 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 65 Votes : Pour : 508 voix - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 26 octobre 2018, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Doix-lès-Fontaines (85) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuaillé d'Aunis : Philippe NEAU ; St Jean de Liversay : Denis PETIT ; St Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Jules GRANDIN et Guy LEBOUIC ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Frontenay Rohan Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; Sansais : Chantal BERTRAND ; Vallans : Michel HALGAN

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay sur Vendée : Bruno DEBORDE ; Benet : Georges MERCIER ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; La Faute sur Mer : Patrick JOUIN ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Mouzeuil Saint Martin : Nicolas FILLON ; Oulmes : Fabien MARECHAL ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Jocelyn QUILLET ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Jean-Romée CHARBONNEAU, Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Charente-Maritime : François AVRARD ; Deux-Sèvres : Claude TARDY, Vendée : Christian AIME

Modification des statuts du Syndicat mixte



Modification des statuts du Syndicat mixte

Contexte

Suite à la réunion de Bureau du 20 avril, le Président présente au Comité syndical, la proposition de modification des statuts, afin de créer une 5^{ème} vice-présidence, sans changement du nombre de membres du Bureau au nombre de 22.

Les articles suivants sont complétés ou modifiés :

- Article 6 Administration du Syndicat Mixte : Le bureau : Composition du comité syndical et composition du bureau

L'article 6 des statuts prévoit que le Comité syndical décide à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés de la modification des statuts.

Décision

Après en avoir délibéré et, conformément aux dispositions statutaires et plus précisément son article 6, le Comité syndical :

DECIDE la modification des statuts de la manière suivante :

Statuts actuels	Statuts modifiés
<p><u>Le Bureau</u> Composition : Le Comité syndical élit en son sein un Bureau de 22 membres pour une durée de 2 ans, dont :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 président• 4 vice-présidents• 1 rapporteur du budget• 1 secrétaire• 15 membres	<p><u>Le Bureau</u> Composition : Le Comité syndical élit en son sein un Bureau de 22 membres pour une durée de 2 ans, dont :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 président• 5 vice-présidents• 1 rapporteur du budget• 1 secrétaire• 14 membres

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Pierre GUY-PERRIER